Romainville, le 30/03/2026

Compte Rendu du CSAL du 30/03/2026

Étaient présents : le Directeur, Directeurs adjoints, l'Afipa et IP Div1, l'adjointe Div2, l'adjoint Div3, l'Afipa Div 4, l'Afipa Div6, et pour les instances syndicales, les élus CGT , Solidaires et CFTC.

Ordre du Jour :

1) Procès-verbal de la séance du 22/09/2025 (pour approbation)

2) Evolution des emplois à la DNEF (pour information)

3) Questions diverses

La séance a commencé par la lecture de la liminaire de la CGT, et de Solidaires Finances Publiques.

Le Directeur est revenu sur certains des points évoqués lors de la lecture des deux déclarations liminaires :
- concernant le changement de référentiel de comptabilisation des effectifs par direction, celui-ci est expliqué par un taux de vacance élevé.
- concernant l'installation du nouveau service annoncé, et la restructuration du Secrétariat Général, ceux-ci feront l'objet d'une Formation Spécialisée dédiée, le 17 avril
- concernant l'attractivité de la DGFIP, le Directeur souligne un nombre d'inscrit croissant, qui démontrerait une attractivité maintenue, possiblement expliquée par divers facteurs, dont notamment le contexte économique actuel compliqué…

La DNEF aurait moins de postes vacants que les années précédentes, et moins de besoins de recrutements…
- concernant les suicides à la DGFIP, le Directeur évoque la mise en place du plan d'action DGFIP, et la systématisation des enquêtes en cas de suicide, alors que deux référents ont été formés, et que les représentants syndicaux, ainsi que les Chefs de Services, le seront également.

1) Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 (pour approbation)

PV approuvé, avec une réserve : coquille sur les votes, faisant apparaître des votes pour et contre des collègues de la CFTC, absents ce jour là : votes réels, 4 votes pour CGT et 2 votes pour Solidaires concernant le plan local de formation.

2) Evolution des emplois à la DNEF (pour information)

Jusqu'en 2025, le référentiel d'emploi se basait sur un document, le TAGERFIP (Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques) qui déclinait le plafond d'emplois autorisés de la

DGFIP, identifiant les emplois selon une déclinaison numérique, catégorielle, géographique et fonctionnelle.

Ce document répondait à plusieurs besoins :
- support à partir duquel étaient réalisés les mouvements de mutation
- déclinaison du plafond d'emplois autorisés de la DGFIP, identifiant les emplois selon une déclinaison numérique, catégorielle, géographique et fonctionnelle, permettant de traduire et d'enregistrer les évolutions du plafond d'emplois autorisés
- en termes de dialogue social, les informations du référentiel servaient de support aux mouvements discutés lors des comités techniques et des commissions administratives.

Selon l'argument suivant lequel le TAGERFIP, en « chaises », ne permettait pas de prendre en compte les temps partiels dans l'affectation des effectifs et leur répartition entre les structures, le passage en Equivalent Temps Plein serait devenu nécessaire.[1]

Trois références distinctes apparaissaient pour les emplois et les effectifs à la DGFIP :
- les **emplois budgétaires**, précisant les autorisations à recruter et rémunérer des agents conformément à la LOLF (Loi Organique relative aux lois de finances) [2]
- les **emplois théoriques** du tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques (TAGERFIP), indiquant pour chaque service de chaque direction de la DGFIP un nombre d'emplois (ou des « chaises ») déclinés précisément par corps et par grade
- les **emplois affectés** correspondant à l'occupation effective de ces emplois par des agents, titulaires ou contractuels (les effectifs).

La rénovation du pilotage des emplois concernerait uniquement le suivi des emplois théoriques, servant de base au SRH pour la publication de fiches de postes vacants et pour procéder aux affectations.

Concernant la DNEF , passage de 455 ETP à 463ETP : + 8 postes, avec :
- création d'une 9ème BNI, dotée d'un A+ et de 5A
- création de deux postes d'Idiv Experts, en législation fiscale relative au commerce électronique, et en gestion du budget (en substitution de deux postes de A).
- création d'un poste de A+, auprès du Secrétariat Général, adjoint positionné sur la gestion des lanceurs d'alerte.

Les Organisations Syndicales ont interrogé la Direction sur l'évolution des partenariats en cours à la BNI
, et sur l'accompagnement des collègues intégrant la BNI9 nouvellement créée : selon la direction, les partenariats pourront etre dupliqués, les deux brigades pouvant a priori fonctionner dans un dispositif d'accompagnement, avec le soutien de l'Idiv Experte nouvellement nommée.

Pour la section Solidaires Finances Publiques DNEF :
- comme précisé en déclaration liminaire, si la DNEF n'apparaît pas

1 Un **ETP** est une unité de mesure **proportionnelle** au nombre d'**heures travaillées** sur une année par un agent à temps plein.

2 La loi organique relative aux lois de finances (abrégée en LOLF) **est un texte juridique qui fixe le cadre des lois de finances en France**.

perdante dans l'immédiat, avec 463 ETP alloués en janvier 2026, contre 455 ETP alloués en décembre 2025, des interrogations demeurent concernant les réallocations d'ETP pour les années à venir.
Ces réallocations, effectuées « en fonction du poids de chaque direction selon des critères de charges et d'enjeux de chacun des métiers et des critères d'environnement », demeurent floues à nos yeux, pouvant masquer des suppressions de postes, et rendre plus opaque la visibilité des mouvements de mutations à venir.

- concernant la restructuration du Secrétariat Général, et plus largement, la question des collègues contractuels a été posée : ces derniers doivent faire l'objet d'un avenant à leur contrat, la question de la modification de leurs conditions de travail se posant.
En cas de modification substantielle de leurs conditions de travail, Solidaires Finances Publiques appuiera toute demande de revalorisation salariale, selon les doctrines en vigueur.

3) Questions diverses

- Doubles écrans : la Direction s'est engagée à effectuer cette dotation, pour les services non équipés, d'ici début 2027, sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

- hausse du coût du carburant / dispositif de télétravail exceptionnel : la Direction ne juge pas souhaitable l'extension du télétravail, incompatible selon elle avec les problématiques d'isolement des agents, la quotité de télétravail au sein de la DNEF demeurant de deux jours (contre trois jours au sens du maximum légal).
Toutefois, au vu des circonstances, de la hausse du coût des carburants, une augmentation de la quotité de télétravail à trois jours pourra être étudiée.
Une autre option est suggérée par les OS, la possibilité du travail à distance, sur site à proximité du domicile de l'agent, comme lors de la crise COVID, possibilité pas écartée par la Direction.

- les recours consécutifs aux entretiens de notation ont été évoqués, rappel étant fait de l'absence théorique d'individualisation des objectifs.
Solidaires Finances Publiques reste disponible pour accompagner vos recours éventuels.

- nuisibles : la présence de cafards a été constatée sur le site de Romainville. Un passage en février a été effectué, pour un traitement curatif.
Un passage quotidien, plutôt qu'hebdomadaire, pour la gestion des biodéchets, est évoqué, pour lutter contre la prolifération de ces nuisibles.

- fuites / mur BNEPF Paris Centre : ces sujets ont été remontés au gestionnaire de site, via KRONOS, et doivent être pris en charge.

Nous sommes à votre écoute pour échanger sur ces sujets et/ou d'autres, n'hésitez pas à venir nous voir ou nous contacter